

Rapport de la commission culture, sport et vie associative

Abonnement du Servette Football Club

Composition de la commission

Président : Alan Torselletti

Membres : Odette Habiyakare, Evelyne Corminboeuf, Fabienne Trono, Adeline Pürro, Lucas Berseth et Marc Decurtins

Conseillère administrative déléguée : Gaëlle Giuntini-Favre

Date : 4 octobre 2025

Contexte

Lors de la séance du 19 juin 2025, le Conseil municipal a mandaté la commission culture, sport et vie associative pour affiner les critères de l'offre proposée aux habitants de la commune de Perly-Certoux, relative à l'abonnement pour des billets de matchs du Servette Football Club.

Les critères d'obtention de ces billets sont les suivants :

- Résidence sur le territoire communal (justificatif requis)
- Maximum de 2 billets par personne et par match
- Principe du « premier arrivé, premier servi » au guichet de la Mairie durant les heures d'ouverture

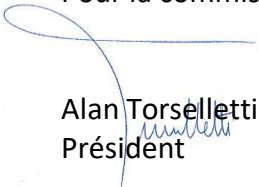
La phase test, lancée au premier semestre 2025, a soulevé certaines limites quant aux critères d'attribution. La commission s'est donc penchée sur la liste des critères, qu'elle propose de reconduire tels quels, avec toutefois les précisions suivantes apportées :

- Limitation de 2 billets maximum par foyer et par match ;
- Pas de distribution de billets à des personnes qui travaillent sur la commune mais qui ne sont pas résidentes à Perly-Certoux ;
- Obtention d'un billet par un mineur non-accompagné possible dès 16 ans et avec une pièce d'identité. Accompagnement d'un représentant légal obligatoire pour les moins de 16 ans.

Vote et conclusion du rapport

Par 6 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la commission culture, sport et vie associative vous propose d'approuver le présent rapport avec les critères affinés.

Pour la commission,


Alan Torselletti
Président